

Dérembourser ou rembourser à 15% : les 221 médicaments concernés sont toujours actifs

A la suite de la recommandation de déremboursement de 221 médicaments, le Collectif des Groupements de Pharmaciens, dont la présidence a récemment été transférée à Pascal Louis, souhaite attirer l'attention sur le fait que les messages actuellement délivrés au grand public peuvent prêter à confusion.

En effet, **une telle annonce ne saurait remettre en cause les qualités thérapeutiques des médicaments concernés, ni le sérieux et la rigueur du travail effectué par les professionnels de santé** qui prescrivent et délivrent les médicaments, en l'occurrence les médecins et les pharmaciens.

Le déremboursement proposé intervient dans un contexte économique difficile dans lequel il importe d'établir des priorités en faveur du nécessaire rééquilibrage du budget de la Sécurité Sociale. Face à l'efficacité prouvée des médicaments concernés par le déremboursement, l'économie escomptée n'est toutefois que relative.

Soucieux d'une véritable réduction du déficit, le Collectif rappelle que le pharmacien remplit pleinement son rôle avec la substitution de médicaments génériques, qui a, en trois ans, induit 1,2 milliards d'euros d'économies. Reconnu par l'ensemble des acteurs de santé comme le principal artisan de cette substitution, le pharmacien a plus que jamais besoin de toute la confiance des patients, pour dépasser le palier de 60% de médicaments substitués qu'il a atteint en quelques années.

Convaincu de l'utilité des médicaments concernés par le déremboursement, le Collectif défend également l'idée d'un panier de soins dans lequel ces produits pourraient être mis à disposition des patients à un tarif négocié. Encore faudrait-il que les groupements puissent définir concrètement le contenu et le montant de ce panier de soins et faire entendre leurs propositions en termes de prix, de qualité de service et de maîtrise globale de l'offre.

Quelque que soit le taux de remboursement choisi pour les 221 médicaments actuellement examinés, la réflexion sur la constitution d'un panier de soin paraît incontournable.

Contact presse :

Catherine Durand - Altedia PR

Tel : 01 44 91 58 38

Email : cdurand@altedia.fr

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine réunit, au travers de 10 groupements de Pharmaciens d'Officines, près de la moitié des pharmaciens de France, soit 50% du chiffre d'affaires global. Il est aujourd'hui l'un des interlocuteurs de référence de la profession de Pharmacien. Sa mission est de mener une réflexion sur le rôle du pharmacien dans la chaîne de santé, et d'émettre des propositions dans le cadre de la réforme de l'Assurance Maladie, avec un objectif précis : l'amélioration de la prise en charge des patients.

Plus d'information sur www.collectif-groupements-pharmaciens.fr